

Snes Créteil info

Snes Créteil Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

XAVIER DARCOS AU SOIR DE LA MANIFESTATION NATIONALE DE L'EDUCATION « 97% DES PROFESSEURS N'ONT PAS MANIFESTÉ » LE 2 DÉCEMBRE, PROUVONS-LUI LE CONTRAIRE !

CIRCULAIRE SPÉCIALE
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
J-40

Au soir de la manifestation réussie de toute l'Education Nationale le 19 octobre, Xavier Darcos s'est évidemment montré « droit dans ses bottes ». La vérité, c'est que le succès de la manifestation (les 80 000 personnes, en particulier dans les cortèges de la FSU), montre le rejet de la politique éducative.

A croire *Le Canard Enchaîné* du 22 octobre, le Ministre confesse en privé que « la plupart des mesures [qu'il prend] servent plutôt d'habillage aux suppressions de postes ». Les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, et bien-

sûr les personnels ne s'y trompent pas, et comprennent bien la logique d'abandon et de destruction du service public d'éducation à laquelle cette politique conduit.

Sans présager des actions à venir, notamment dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 novembre décidée par les organisations appelant à la manif du 19, il faut bien comprendre que les élections professionnelles du 2 décembre sont un élément déterminant dans la construction du rapport de force entre les personnels et le gouvernement. La participation d'un maximum de collègues, et l'importance du vote en sa faveur, permettront au SNES de peser sur la réforme du lycée, le budget, la revalorisation de nos métiers et de nos salaires. Les résultats des listes du SNES ramèneront Xavier Darcos à la réalité !

Pierre CLAUSTRÉ

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

elections2008@creteil.snes.edu

www.creteil.snes.edu

rubrique élections professionnelles 2008

RÉUNIONS DES MILITANTS DU SNES DÉLÉGUÉS DE LISTES

Secrétaire, trésorier, correspondant, membre de la section d'établissement, le délégué de liste veille dans son collège, son lycée, son CIO, au bon déroulement du scrutin, pour assurer au SNES un résultat conforme à sa représentativité réelle. Il peut y avoir plusieurs délégués dans un établissement.

Le SNES organise, dans chaque département, une réunion ouverte à tous les militants du SNES, pour présenter ses listes de candidat-e-s et décrire l'organisation du scrutin dans l'établissement. Ce sera aussi l'occasion de faire un point de la situation : réforme du lycée, budget 2009, paritarisme, revalorisation, où en sont les projets du Ministère ? Quelles perspectives d'action pour les personnels et les parents d'élèves, dans la suite de la grève du 7 octobre et de la manifestation nationale du 19 octobre ?

Les sections d'établissements recevront ce jour-là le journal *SNES Créteil*, édité exceptionnellement pour tous les personnels de l'académie, afin qu'elles le distribuent dans leur établissement. La présence d'un militant de chaque établissement est donc essentielle à la campagne électorale du SNES !

En Val-de-Marne mercredi 12 novembre

Maison des Syndicats de Créteil
11-13 rue des Archives
à partir de 14h

En Seine-et-Marne jeudi 13 novembre

Bourse du Travail de Noisiel
RER A, 2 rue Simone de Beauvoir
à partir de 17h30

En Seine-Saint-Denis jeudi 13 novembre

Bourse départementale du Travail de Bobigny
1 place de la Libération
à 18 heures

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ réunion des délégués de liste
3/préparation du scrutin dans les sections de vote
SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie
Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G.
Réquigny CP 0509S 06883. N°08-33

PRÉPARATION DU SCRUTIN DANS LES SECTIONS DE VOTE

Le 12 novembre, les professions de foi et les listes de candidats doivent être affichées

Les professions de foi et les listes aux CAPA, aux CAPN et aux CCP (commissions consultatives paritaires des non-titulaires) doivent être affichées dans les établissements au plus tard le 12 novembre. **Effectivement affichées, et pas glissées dans un classeur laissé à disposition des collègues.** Certains chefs d'établissement l'ont fait, ou ont annoncé cette intention : c'est tout-à-fait illégal. Vérifiez que l'ordre, que vous retrouverez dans la rubrique « élections professionnelles » du site académique, est respecté pour ne pas risquer l'annulation du scrutin dans la section de vote.

Faites voter par correspondance

Tous les collègues qui le souhaitent peuvent voter par correspondance. Ils doivent donc **réclamer dès aujourd'hui le matériel de vote** : il semble que les établissements n'aient reçu bien souvent qu'un petit nombre d'enveloppes T pré-affranchies. Il faut donc, si besoin, qu'ils s'en procurent d'autres : son utilisation pour le vote par correspondance est obligatoire ! Une fois muni du matériel, **mieux vaut voter tout de suite**, et quoi qu'il en soit, avant le 27 novembre : **le vote doit en effet arriver impérativement par voie postale, avant le 2 décembre 17h.** Les collègues qui votent ainsi peuvent vérifier que leur vote est bien arrivé... et ils ont le droit, si besoin, de voter directement le 2 décembre. Dans ce cas, seul le vote direct sera pris en compte. N'hésitez pas à faire le tour des collègues qui n'ont pas de cours, qui sont en stage... pour les informer.

Dès maintenant, organisez le jour du scrutin

La section de vote comprend en permanence **un président** (le chef d'établissement ou son adjoint), un secrétaire et **un représentant de chaque liste candidate.** Le vote est ouvert de 9h à 17h, de façon continue : pas d'interruption à l'heure du déjeuner !

Le secrétaire de S1 ou tout-e adhérent-e du SNES désigné-e comme représentant-e représente nos listes. Il-elle sera déchargé-e de son service durant la totalité des opérations électorales. **Utilisez le mandat ci-dessous pour être déchargé de cours pour la journée.** Il est possible d'avoir plusieurs représentants pour nos listes, qui se partageraient la journée. Dans ce cas, photocopiez le mandat.

Ce camarade assure une présence permanente du SNES pendant toute la durée du scrutin. Il est également présent à la clôture (à 17 heures) et participe au recensement des votes et à la rédaction du procès-verbal. **C'est un droit qui ne souffre aucune limitation.** La présence d'un-e représentant du SNES pendant toute la durée du scrutin permet **de suivre le déroulement** des opérations électorales et **de relancer les collègues distraits qui pourraient oublier de voter.** Elle est encore plus importante après la clôture du scrutin, pour les opérations post-électorales. Le détail des consignes à respecter (émargement, rédaction des procès-verbaux, mise sous plis des votes pour l'envoi au rectorat puisque **le dépouillement n'a pas lieu dans l'établissement !**) seront rappelées dans la **prochaine circulaire**, et seront consultables sur le **site académique du SNES, www.creteil.snes.edu** rubrique « élections professionnelles »

Bureau de vote, isoloir et urnes

Insistez auprès du chef d'établissement pour connaître les dispositions qu'il a prises, pour éviter toute annulation du scrutin de l'ensemble de la section de vote. Le scrutin se déroule publiquement soit dans la salle des profs soit dans une salle de classe inutilisée. La salle doit être adaptée : pas de couloir, ni de bureau de l'administration ; **le bureau du chef d'établissement est exclu.** La salle doit être fléchée, surtout si elle est éloignée de la salle des profs. **Il doit y avoir un isoloir, et trois vraies urnes fermées à clé ou à code (pas de boîtes en carton)** : une pour les CAPA, une pour les CAPN, une pour les CCP des non-titulaires. Ce matériel est en général emprunté aux communes, et le rectorat est disposé à aider les établissements qui ne parviennent pas à se le procurer.

MANDAT A COMPLETER

Je soussigné Pierre CLAUSTRÉ, secrétaire académique du SNES Créteil, mandate

représentant-e des listes du SNES-FSU aux élections des CAPA, CAPN et CCP dans l'établissement

pour la journée du 2 décembre 2008.

Fait à Arcueil, le 24 octobre 2008